

# 1 /REGLEMENT PARTICULIER

## 4<sup>ème</sup> RALLYE DES GARRIGUES

### Article 1 : Définition

Le Moto Club Du Drac organise les 22 ET 23 mars 2014 l'ouverture du Championnat de France 2014 des Rallyes Routiers, dénommée: «4<sup>ème</sup> Rallye des Garrigues». Cette épreuve est enregistrée au calendrier sportif de la Fédération Française de Motocyclisme sous le n° 33

Cette compétition sera organisée conformément aux prescriptions du Code sportif de la FIM et National, des RTS Rallyes Routiers et au règlement du Championnat de France des Rallyes Routiers 2014.

### Article 2 : Concurrents et machines

Le Rallye est ouvert aux conducteurs titulaires d'une licence «Nationale NCA ou NCB, NPH,» ou FIM délivrée par la FFM pour l'année 2014 .La licence 1 manifestation(LJA) est *délivrée sur le site FFM.org*), et d'un permis de conduire en cours de validité. Une seule personne est admise par machine à l'exception des side-cars dont le passager doit également être titulaire d'une licence.

Les machines devront répondre aux normes du code de la route français, notamment en matière de niveau sonore, d'éclairage et d'indicateur de changement de direction. Les side-cars et motos anciennes devront être en conformité avec l'annexe «side-car de rallye» et l'annexe «motos anciennes» du règlement du championnat de France des rallyes routiers 2014, consultable sur le site de la Fédération Française de Motocyclisme ([www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org)).

Une seule et même machine devra être utilisée pour toute l'épreuve soit les 2 étapes. (Article 10 du RCFRR 2014). La conformité des machines aux dispositions du Code de la route, aux présentes règles techniques et de sécurité et au règlement particulier de l'épreuve sera vérifiée par les Commissaires Techniques qui établiront un procès verbal des véhicules contrôlés. Au cours de l'épreuve, tout pilote dont la machine dépasse ces normes lors des contrôles techniques effectués, sera sanctionné par des pénalités. **Au delà de 3 dB**, le pilote sera mis hors course.

### Article 3 : Catégories

Les concurrents seront répartis dans les catégories suivantes :

- Sport** : Monocylindre (*moins de 200 cm3, 2 temps ou moins de 400 cm3, 4 temps*).  
Bicylindre (*moins de 650 cm3, 4 temps*) : homologation DREAL, poids minimum 150 Kg,  
Scooter à partir de 126 cm3.
- Mono** : Autres monocylindres.
- **Roadsters** : deux cylindres à partir de 650 cm3 ; trois cylindres et plus à partir de 600 cm3
- Top Sport** : Autres multicylindres sportifs
- 125 cm3** : Cylindrée maximum de 125 cm3 ó 4 temps.
- Side-cars** : Tous types.
- Classiques**: Homologation comprise entre le 1<sup>o</sup> janvier 1955 et le 31 /12 /1988

#### **Article 4 : Engagement**

Les Règlements par chèques devront être adressées à :

**Moto-club du Drac**

**Auto école du Parc E 11 bis, rue de la chapelle E 34660 COURNONTERRAL**

**TPH : 06 27 81 28 95 - 06 79 21 83 39 - 06 98 98 60 38**

**E-mail : aeduparc@club-internet.fr ou chantaletmichel.brouard@neuf.fr ou bonnelsophie@yahoo.fr**

Les droits d'engagement sont de :

- **220 €** pour la totalité de l'épreuve (étape de jour + étape de nuit).
- **180 €** pour l'étape de jour uniquement.

Les demandes ne seront acceptées qu'accompagnées du droit d'engagement. Ils se feront via le site : **www.engage-sports.com/**. Passée la date du **23 février 2014**, et conformément au règlement du Championnat de France (art.7.1), les droits d'engagement seront majorés de **20€**. A ces montants, il convient de rajouter, le cas échéant, le coût de la licence une manifestation délivrée sur place lors des vérifications administratives. (*Un certificat médical de moins d'un an est obligatoire pour l'obtention de cette licence*). **Par le simple fait de son engagement, le concurrent déclare connaître le présent règlement et accepter de s'y conformer dans toutes ses dispositions.**

**Article 4.1 :** Les concurrents engagés pour l'épreuve et n'ayant jamais été licenciés peuvent participer au Challenge DECOUVERTE. Ce challenge permet de préparer les participants au rallye et de leur apporter une assistance et un encadrement lors de la course. Les détails sont en annexe.

#### **Article 5 : Confirmation d'engagement**

Les concurrents admis recevront une confirmation d'engagement qu'ils devront présenter lors du contrôle administratif. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un candidat dans le cas où cette décision serait prise dans l'intérêt de la discipline des rallyes routiers, le chèque du montant de l'engagement sera alors détruit.

#### **Article 6 : Remboursement**

Le droit d'engagement ne pourra être remboursé que sur justificatif d'absence adressé à l'organisateur par courrier recommandé au moins sept (7) jours avant le départ de l'épreuve. En outre, si pour une cause de force majeure, et de manière non exhaustive, le rallye ne pouvait avoir lieu, agréments et (ou) autorisations non accordés ou retirés, troubles de l'ordre public, défection financière, nombre de participants inférieur à 100, les organisateurs ne seraient redevables envers les concurrents **que des montants versés**. Dans tous les cas, les participants ne pourraient prétendre à aucune indemnité.

#### **Article 7 : Parcours**

Le parcours de liaison de **414.900km** dont 18 km de secteur fermé tracé à partir de cartes MICHELIN , se présente pour l'étape de jour, sous forme d'une grande boucle ( « boucle nord ») comportant deux épreuves spéciales (2,5 km et 1,8 km ) à effectuer deux fois de jour et une fois de nuit , d'une petite boucle nord comportant une spéciale (2.5 km) à effectuer une fois de jour et d'une grande boucle ( « boucle sud ») comportant une spéciale 2km à effectuer de jour. Un point d'assistance sera installé à la fin de chaque boucle avec une

neutralisation de 20 minutes. Le parcours de liaison ne sera pas fléché sauf dans certaines agglomérations.

### **Article 8 : Accident, prise en charge**

Pendant la compétition, tout concurrent impliqué dans **un accident avec un tiers devra prévenir immédiatement le PC course** au n° de téléphone inscrit sur sa feuille de route.

### **Article 9 : Reconnaissances**

Les reconnaissances des spéciales effectuées avec tout véhicule à moteur à deux ou trois roues, **sont interdites**. Des vidéos des spéciales seront mises en ligne sur le site dédié au rallye ([www.motoclubdudrac.fr](http://www.motoclubdudrac.fr))

Ainsi, tout concurrent surpris les jours précédents à rouler **sans respecter ces conditions** avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, se verra refuser le départ, l'engagement restant acquis à l'organisateur. Cette infraction au présent règlement pourra être constatée par tout officiel de l'organisation, considéré comme juge de fait. Ceci concerne également les pilotes en liste d'attente.

### ***ATTENTION !***

*Les concurrents devront se conformer aux prescriptions de la réglementation routière, ainsi qu'aux arrêtés municipaux ou préfectoraux régissant la circulation et la limitation de vitesse, en particulier sur les traversées d'agglomérations dans lesquelles les organisateurs vous demandent d'observer la plus grande prudence. Tous manquements à ces règles simples pourront être constatés par les officiels ou tout membre de l'organisation, de la gendarmerie ou de la police, qui seront considérés comme juges de fait.*

*Le départ sera refusé à tout pilote qui n'aurait pas respecté ces principes.*

### **Article 10 : Dispositif de sécurité**

Les dispositions mises en oeuvre pour assurer la sécurité et la protection des participants et des tiers sont celles précisées aux articles 5 et 14 des Règles Techniques et de Sécurité complémentaires discipline rallye routier.

### **Article 11 : Tranquillité publique**

Afin de garantir la tranquillité publique les dispositions suivantes ont été prises avant l'épreuve.

- Parcours de liaison : le tracé, par le passage sur de nombreuses routes communales, évite au maximum les agglomérations.
- Rencontre et accord des élus municipaux concernés par le parcours de liaison.
- Distribution d'un courrier d'information au plus tard deux semaines avant l'épreuve aux riverains exposés au parcours de liaison.
- Contrôle de la conformité des machines aux dispositions du Code de la Route, principalement en matière de bruit.

### **Article 12 : Accueil des concurrents**

L'accueil officiel des concurrents se déroulera à **LAVERUNE (34) le vendredi 21 mars de 13 heures à 20 heures**. Pour préserver le bon déroulement de la course, **aucune inscription ne sera prise au-delà de ces horaires sauf cas particuliers traités par l'organisateur**. Néanmoins, le parc coureur sera ouvert le jeudi 20 mars à partir de 12 heures.

## **Article 13 : Vérifications**

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à l'heure fixée sur leur confirmation d'engagement **d'abord aux vérifications administratives**, munis de leurs documents administratifs (*Article 8 du RCFRR 2013*), **puis aux vérifications techniques** (*Article 9 du RCFRR 2013*) munis de leur équipement, **casque de moins de 5 ans, en bon état et répondant aux normes FIM, Europe / ECE 22/05, , USA SNELL + 2005 ou Japon JIS. T, tenue de cuir, bottes, gants en cuir, protection dorsale** (*Article 14 du RTS*), ainsi que de leur protection de sol et de leur extincteur (*Article 24 du RCFRR 2013*).

En cas de non respect de cet horaire, des pénalités de 15€ par tranche d'heure de retard pourront être infligées (*tableau pénalités RCFRR 2014*). Les contrôles sonomètre seront systématiquement effectués par les Commissaires Techniques.

**RAPPEL :** *Pour le système de refroidissement il est obligatoire d'utiliser de l'eau ou un mélange eau/alcool éthylique à la place du liquide d'origine. Tous les bouchons de vidange, niveau et remplissage, doivent être étanches et bien vissés. Les tuyaux d'alimentation d'huile doivent être correctement et solidement fixés. Les filtres à huile externes et les bouchons ou écrous qui font partie de circuit de lubrification d'huile doivent être freinés par un fil métallique de sécurité. Tout ce qui comporte de l'huile pour moteur, de boîte de vitesse ou de transmission doit être freiné.*

Les transpondeurs seront distribués aux pilotes après le contrôle technique et ce, avant la mise en parc fermé. Ils devront être installés verticalement par les pilotes, sur la fourche de la moto ou au niveau de la roue avant pour les side-cars. Un contrôle de l'éclairage et des équipements électriques sera effectué au moment de l'entrée au parc fermé à l'issue de la 1ère étape. Ces équipements devront être et rester conformes à l'article 10.7 du RCFRR 2013. Les supports de projecteurs additionnels doivent présenter toutes les garanties de sécurité.

### **Formalités Administratives :**

Lors de ces formalités, les concurrents devront présenter les documents requis pour courir, à savoir :

- Convocation et confirmation de leur engagement,
- Permis de conduire (original),
- Certificat d'immatriculation du véhicule (original),
- Autorisation écrite du propriétaire en cas de prêt du véhicule (original),
- Attestation d'assurance du véhicule en cours de validité,
- Certificat de conformité pour les side-cars et les machines immatriculés à titre isolé,
- Licence sportive en cours de validité.

Ensuite, les pilotes recevront les documents nécessaires au contrôle technique et les plaques de course qu'ils pourront installer sur leur machine avant la présentation technique.

### **Cas particuliers :**

Une autorisation parentale sera exigée pour les concurrents mineurs. Un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique de la compétition motocycliste sera exigé pour les concurrents désireux de prendre une licence à l'épreuve.

**IMPORTANT :** *L'absence d'un seul de ces documents pourra contraindre les organisateurs à refuser le départ du concurrent, sans que celui-ci puisse réclamer le remboursement de son engagement ou une quelconque indemnité.*

## **Article 14 : Visa Æ Assurance**

La manifestation, inscrite au calendrier de la FFM a obtenu le visa N° : en date du :

est assurée, conformément à la législation en vigueur, par la police R.C n° 745149. Souscrite auprès de l'AMV . En outre, il est rappelé que chaque pilote peut souscrire une **Garantie Assurance Individuelle Accident**, comme cela est indiqué sur le dernier volet du guide du licencié 2014 (demande de licence FFM).

### **Article 15 : Environnement**

Chaque assistance devra **OBLIGATOIREMENT** être en possession d'un **extincteur**. Toute intervention sur une machine devra se faire sur une **protection de sol homologuée**. Un fléchage indiquant l'aire de propreté où se trouve un récupérateur d'huiles usagées sera mis en place par les organisateurs.

### **Article 16 : Déroulement des journées**

#### **Vendredi 21 mars 2014**

- **13 heures à 19 h** : Formalités administratives, contrôles techniques et mise en parc fermé des machines.

- **Briefing pilotes obligatoire** (l'horaire et le lieu seront communiqués sur place).

#### **Samedi 22 mars 2014**

- **9 heures30** : Départ du premier concurrent pour l'étape de jour.

- **21 heures** : Départ du premier concurrent pour l'étape de nuit.

#### **Dimanche 23 mars 2014**

- **11 heures** : Proclamation des résultats du rallye et remise des prix à LAVERUNE.

### **Article 17 : Officiels & Encadrement**

Directeur de Course : JOUVE Alain ODC 013669

Directeur de Course adjoint : TOURNIER Guy

Délégué FFM : PLANCHON TOURLY Gilles OFF

Jury FFM: BOURNISIEN DAVID ;

Responsables des spéciales ; MOULIN Nils OFF 070669 à désigner

Commissaires Techniques : TOURNYAIER Alain OFF 23204 ; et BLANC Roger OFF 004065

Chronométrage / Classements : AFC MICRO Francis GAGNEPAIN.OFF 010816

Médecins : ASSM34

Vérifications administratives : TOURNIER Elizabeth, BONNEL Sophie OFF 234351

Organisateur technique : Thierry BEC OFF 042930

Responsables des Commissaires : CHALEMONT Christophe

Organisation Bernard BOILLOT OFF 041108, Michel BROUARD.OFF 125377

Commissaires de route, liste en pièce jointe.

Président du club organisateur Bernard BOILLOT (M.C. du DRAC).

# 2 / CHALLENGE DECOUVERTE

## A/ Description.

Dans le cadre de l'épreuve du Rallye des Garrigues, finale du Championnat de France des Rallyes Routiers, le moto club du Drac organise un challenge non officiel à destination des motards n'ayant jamais fait de compétition. Le règlement est exactement celui du championnat. En revanche les pilotes participant à cette formule découverte bénéficient d'un accompagnement avant et pendant le rallye.

## B/ Objectif.

Promouvoir la discipline du Rallye Routier.

Favoriser l'accès à la compétition dans des conditions optimum de sécurité.

Permettre une remise en question sur la pratique de la moto. (véritable prise de conscience du risque )

## C/ Contre les idées reçues.

« Un rallye en moto ? C'est dangereux ! »

Le Rallye Routier est une discipline sportive, réglementée par la FFM et le code du sport et les RTS, sous l'égide du Ministère des Sports. Bien loin de l'idée d'une course folle, cette compétition est un championnat qui répond à des règles strictes de sécurité :

- Des motos conformes au code de la route contrôlées.

Avant la compétition, toutes les machines sont inspectées par des commissaires techniques qualifiés. Les organes de sécurités notamment sont vérifiés.

- Un pilote protégé.

La conformité de l'équipement est également contrôlée : conformité et état du casque, dorsale homologuée, combinaison cuir intégrale munie des protections aux genoux, épaules et coudes

- Des conditions optimums.

Prendre le départ d'une « épreuve spéciale » C'est rouler seul, sans autres véhicules, sur un revêtement dégagé, et sans obstacle (et garni de protection homologuées et de commissaires de piste tout le long).

- Et si jamais

En cas d'accident, médecins et véhicules de secours sont déjà sur place.

- Des conditions optimums.

En d'autre terme, que ce soit pour un pilote chevronné, ou pour un motard amateur, la pratique du rallye est une des compétitions les plus sûres ! Pour un usager deux roues motorisé au quotidien, les seuls trajets moto-boulot-dodo relèvent de risques bien plus importants

## D/ Les stages de préparation du Challenge Découverte.

➔ Partie théorique.

Le stage permet d'une part d'appréhender le côté sportif et purement fonctionnel de l'épreuve, mais aussi de revenir sur les règles de sécurités que ce soit sur route ouverte ou en course :

Discussions sur le règlement particulier et sur la réglementation technique de sécurité.

Préparation technique de la machine, organe de sécurité à mettre en place.

Déroulement d'une épreuve.

Apprendre à gérer son corps sur une épreuve qui demande de l'endurance.

Rappel du B.A.-BA sur la conduite d'une moto : position, freinage, visibilité, trajectoires

Mise en avant des différences entre conduite sur route ouverte et pilotage en épreuve spéciale.

→ Partie pratique.

Découverte de la lecture du Road Book.

Simulation d'une portion de liaison selon les règles de régularités, conformément au code de la route.

**Encadrement et** Observation des participants dans le but de déceler des carences ou des mauvaises habitudes dans la conduite d'un véhicule 2RM.

Remarque : Attention.

Ce stage met en application des conseils théoriques et pratiques tant sur l'aspect sportif que sur l'usage de type routier. De fait il est effectué en présence d'un moniteur breveté FFM (conseils sportifs) et de titulaires du BEPECASER (conseils routiers)

### **E/ Pendant la course.**

Tout au long de l'épreuve les participants au Challenge Découverte sont accompagnés :

→ Assistance technique.

A chaque point de ravitaillement une équipe composée de professionnels de la moto assure l'assistance des véhicules.

→ Assistance aux pilotes.

L'organisation met en place tout le ravitaillement nécessaire aux pilotes. Nourriture, boisson, restauration sur place, victuailles à emporter

→ 100% plaisir

Et toujours les conseils à disposition pour une participation en toute sérénité.

## *STAGES A COURNONTERRAL 34*

*DIMANCHE 15 Déc*

*DIMANCHE 16 février*

*9h00 -12h00*

*- Accueil café*

*- Réglementation*

*- Lecture RB*

*- Préparation moto*

*- conseils*

*Repas*

*13h30 ó 18h00*

*- exercice pratique sur route*

*- Debriefing*

*S'inscrire : [aeduparc@club-internet.fr](mailto:aeduparc@club-internet.fr)*

## **Challenge débutants comprenant :**

**Engagement, licence, stage d'initiation, assistance administrative et technique)**

**Pack jour = 295 € ou Pack jour + nuit = 350 €**

### **Contenant :**

- droit d'engagement**
- licence LJA**
- stage rallye**
- Assistance rallye**
- alimentation course (midi)**

**N'hésite plus, viens avec tes potes rouler parmi les champions**

**[www.motoclubdudrac.fr/](http://www.motoclubdudrac.fr/)**

**[aeduparc@club-internet.fr](mailto:aeduparc@club-internet.fr) ó**

**06 79 21 83 39 / 06 98 98 60 38**